Sol et Civilisation

LA LETTRE

NOVEMBRE 2012

N°51

Finances et territoires

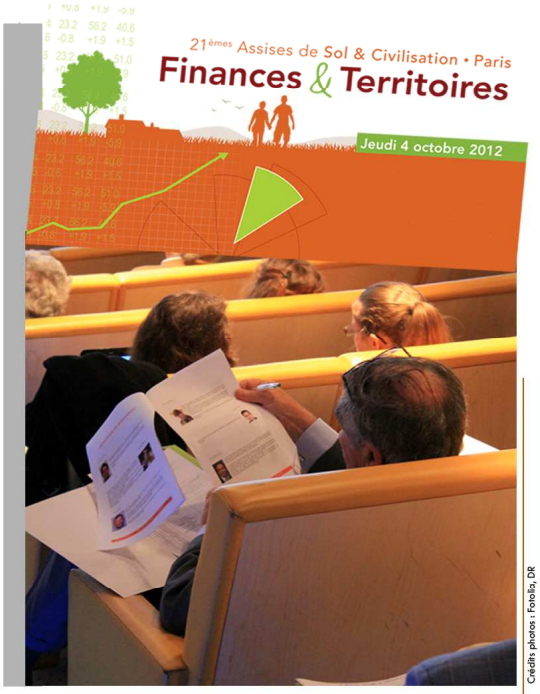

Crédits photos : Fotolia, DR

Finance et éthique, quelle articulation ? 3
Par Frédéric Lobez, professeur à l'Université Lille 2

Territoire, finance et solidarité 6
Par Amélie Artis, chercheuse ESEAC Sciences Po Grenoble

La pluralité monétaire dans la transition social-écologique 9
Par Wojtek Kalinowski, sociologue et historien de l'Institut Veblen

UNIGRAINS : un rôle d'accompagnateur et de soutien au développement des entreprises agroalimentaires françaises 13
Par Jean-François Laurain, directeur général executif d'Unigrains

« Finances et territoires », 21èmes Assises de Sol et Civilisation 16
4 octobre 2012

Retour sur le colloque « Quelle gouvernance pour mieux anticiper les mutations territoriales ? » 19

ISSN 1252-9417

Nouveauté sur www.soletcivilisation.fr / Cahier 4 20

Éditorial

Par Anne-Claire VIAL, présidente de Sol et Civilisation

Anne-Claire Vial a été élue présidente de Sol et Civilisation en mai 2012 et succède ainsi à Michel Ledru.
Agricultrice dans la Drôme, elle exerce par ailleurs diverses responsabilités professionnelles au niveau départemental et régional, mais aussi national.
Anne-Claire Vial s'est particulièrement investie ces dernières années sur les sujets concernant le lien entre agriculture, gestion du vivant et territoire.

Le lien entre finance et territoire est devenu un sujet de préoccupation majeure ces dernières années. Depuis la crise des subprimes en 2007 et la faillite de Lehman Brothers en 2008, les crises s'enchaînent par rebonds successifs, toujours plus importantes, toujours plus violentes, des marchés aux banques, des banques aux Etats, des Etats aux sociétés. Il faut bien l'avouer, la plupart d'entre nous découvrent une machine devenue infernale : une finance satellisée par rapport au monde réel ; on parle désormais d'un rapport de 1 à 10 entre l'économie financière et l'économie réelle.

L'effroi est d'autant plus fort que les solutions apportées semblent chaque fois insuffisantes ou timorées : nous assistons à un enchaînement des plans de sauvetage en Europe sans forcément voir le bout du tunnel et au-delà des discours, on peut effectivement s'interroger sur notre capacité à réguler la finance à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte, les territoires, en particulier les territoires ruraux, risquent bien d'être emportés par ses ouragans financiers. D'abord, peut-être, parce que la ressource « terre » devenant une denrée rare sur notre planète, ils pourraient devenir des actifs attractifs pour les spéculations financières. 221 millions d'hectares de terres auraient déjà été acquis par des fonds d'investissement depuis 2011 soit 15 % de la surface cultivée dans le monde. Ensuite parce que les marchés agricoles financiarisés fragilisent globalement l'économie agricole. Ayons pour exemple ce chiffre en tête, 200 fois la production annuelle de blé s'échangerait aujourd'hui sur les marchés financiers. Enfin, parce que, pour rester compétitive, les activités économiques chercheront à s'agglomérer pour trouver des économies d'échelle ou chercher des synergies, bref à aller dans les métropoles urbaines.

Or, la finance est nécessaire à l'économie pour, notamment, fournir de la trésorerie, couvrir les risques, financer le capital de départ. Alors peut-il y avoir d'autres chemins possibles ? Sommes nous définitivement montés dans un train lancé à grande vitesse, désormais sans réel conducteur, et qui nous dirige vers un précipice ?

Nos 21èmes Assises, le 4 octobre dernier, ont cherché à montrer des voies porteuses d'avenir, nouvelles ou plus anciennes, où le couple finance et territoire reprend du crédit. Je vous invite alors à découvrir ou redécouvrir les exposés et témoignages de cette journée sur notre site Internet.

Nous vous proposons dans cette Lettre de prolonger le débat et de pouvoir apprécier les points de vue d'auteurs et d'acteurs du monde de la finance et des territoires tels que Frédéric Lobez, professeur à l'Université Lille 2, Amélie Artis, chercheuse à Science Po Grenoble, Wojtek Kalinowski, sociologue et historien de l'Institut Veblen et enfin Jean-François Laurain, Directeur Général Exécutif d'Unigrains.

Avec ce premier éditorial en tant que nouvelle Présidente de Sol et Civilisation, je souhaite également remercier de nouveau Michel Ledru qui, tout au long des 8 dernières années, a eu le sage souci de garder notre association ouverte aux hommes et aux idées.
Notre projet conserve dès lors toute son acuité : être un lieu indépendant de rencontres, de réflexions et d'intervention pour promouvoir et faciliter, depuis les milieux ruraux, un développement fondé sur le rôle de l'homme acteur des territoires et gestionnaire du vivant.
Dans ces temps de crises, ces moments où tout change, il convient de voir le monde différemment pour créer du nouveau.
Je reste convaincue que Sol & Civilisation, à son échelle, y contribuera.
Je vous souhaite une bonne lecture.

Finance et éthique : quelle articulation?

Par Frédéric Lobez, Professeur à l'Université Lille 2

Rarement le terme de « finance » retrouve celui « d'éthique » et encore moins celui de « territoire ». Tout le propos de Frédéric Lobez, Professeur à l'Université de Lille 2 est de tenter de reposer les règles de la finance pour en retrouver le sens notamment dans un objectif de développement des territoires.

FINANCE, ÉTHIQUE ? RAREMENT DEUX TERMES ONT ÉTÉ AUSSI DISSONANTS

Le seul plan Paulson mobilisé aux Etats-Unis pour sauver le système financier à l'automne 2008 a mobilisé 700 milliards de dollars, soit bien plus que la totalité de la dette publique grecque fin 2011. La crise financière des subprimes a provoqué à elle-seule la perte de leur logement pour 2,5 millions de ménages américains. Faut-il ajouter à cela les pratiques extravagantes, en matière de rémunérations ou d'ingénierie financière, les spéculations visant à déstabiliser des devises, des défaillances flagrantes dans le contrôle par les banques mêmes de leurs traders et générant des pertes astronomiques (Société Générale, Affaire Kerviel ou plus récemment les méfaits de la « *Baleine de Londres* » chez J.P.Morgan) ? Bref, la finance semble à mille lieux de comportements compatibles avec une certaine morale des affaires.

L'éthique renvoie en effet à la morale. Les deux termes sont d'ailleurs synonymes, même si l'un est de racine grecque (Ethos) quand l'autre est de racine latine (mores). Mais il ne faudrait pas pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain.

La finance est utile et le développement formidable des économies développées au cours du dernier siècle est étroitement corrélé avec le développement de la sphère financière. Ce n'est pas un simple lien statistique, mais bien d'une relation de causalité dont il s'agit. La sphère financière a pour vocation de faire transiter l'épargne des ménages vers les entreprises pour que ces dernières investissent au service du développement collectif.

C'est par le jeu de la « *transformation* » des échéances que la finance permet de concilier la liquidité des ménages à court terme et l'investissement productif à moyen et long terme.

Naturellement, cette transformation, condition nécessaire au financement de l'économie, est potentiellement instable, et doit être réalisée en confiance. Que la méfiance s'installe et les créanciers rapatrient leur épargne, générant une crise de liquidité.

La mondialisation des échanges financiers transforme cette crise de liquidité en crise systémique majeure ; c'est la crise de 2008 dont nous ne finissons pas de payer la note.

« Si la finance est utile, il convient donc d'en fixer les règles et le cadre pour qu'elle soit au service du bien commun »

Si la finance est utile, il convient donc d'en fixer les règles et le cadre pour qu'elle soit au service du bien commun. C'est de cette articulation dont il est question ici.

Vouloir une finance sans risque est une illusion. Par nature, la sphère financière est porteuse d'un risque d'illiquidité. Eliminer tout risque financier reviendrait à proscrire banques et marchés.
Or l'angélisme ne crée pas de valeur ni de richesse. A l'inverse, ne pas réguler la finance reviendrait à accepter une forme de barbarie libérale. Il s'agit donc collectivement de situer le curseur entre deux extrêmes : une finance dérégulée avec son dynamisme et la certitude de connaître des crises graves à répétition ; une finance anémiée, sans risque, mais sans croissance ni développement.

Où situer le curseur ? C'est à cette question que nous tentons de répondre maintenant.

UNE FINANCE ÉTHIQUE : CRITÈRE DE DISCERNEMENT

La question du discernement d'une finance éthique est difficile. Les critères de discernement sont en effet multiples. Sans entrer dans un débat qui exigerait de longs développements, on peut schématiquement considérer que deux réponses sont possibles.

Premièrement, on peut assigner à la régulation financière un objectif de stabilité. Considérant que l'instabilité financière que nous connaissons depuis 2008 est une cause majeure de la crise sans précédent que nous connaissons actuellement, avec ses dimensions économiques, sociales, et politiques, l'objectif de stabilité semble alors un minimum à atteindre. De facto, certains - et l'auteur de ces lignes en est -, considèrent que la stabilité financière est un bien public. Une institution privée seule ne peut produire ou garantir la stabilité financière ; en revanche, une banque privée (pensons à Lehman Brothers) peut détruire cette stabilité. Cela justifie une régulation appropriée des banques, des marchés, de la finance internationale et la mise en place des instances idoines pour mettre en œuvre les processus décidés collectivement si possible dans un cadre démocratique.

Mais on peut aller plus loin. Au-delà de cet objectif de stabilité financière qui est un minimum, on peut souhaiter une régulation financière qui soit « *juste* ». Cela pose naturellement la question de la définition de la justice. Dans cette perspective, et sans balayer l'ensemble des théories économiques de la justice, on peut plaider pour que soit considérée avec attention la théorie des « *capacités* » développée par le Prix Nobel Indien Amartya Sen[1]. Ce grand économiste propose que la « *justice* » soit évaluée sur une base informationnelle particulière, à savoir les « *capacités* », ou libertés réelles, dont disposent les individus ou agents économiques. Par liberté réelle, Sen entend la liberté négative (au sens de « *ne pas être empêché de* ») et la liberté positive (au sens de « *être en capacité de* »). Transposée à la question large de la régulation financière, ce critère devrait guider le régulateur vers l'objectif d'une finance qui serait au service du développement, maximisant la « *capacité* » de financement de l'investissement.

UN SYSTÈME BANCAIRE ÉTHIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Doté d'un critère de discernement, nous sommes en mesure d'esquisser ce que serait une finance juste au service du développement des territoires. Nous souhaitons ici insister sur le modèle bancaire à privilégier.

Les territoires sont vivifiés par les petites entreprises, par les entrepreneurs individuels, par les artisans, les exploitants agricoles qui s'y installent et y développent une activité créatrice d'emplois et, par les externalités positives qu'ils exercent sur les politiques menées par les collectivités territoriales qui accompagnent ce développement, lequel profite à l'ensemble de la collectivité. Il est donc primordial que ces agents économiques « producteurs » puissent trouver à financer leur développement. Ainsi que le disait fort justement Amartya Sen, « *si vous ne pouvez obtenir du crédit, vous ne serez jamais le grand entrepreneur que vous auriez pu être* ».

Or, l'évolution du système bancaire et de son « *business model* » a éloigné sérieusement les banques d'un objectif premier de financement des PME. Plusieurs raisons à cela : premièrement, les évolutions réglementaires ont favorisé cette mutation du modèle bancaire.

[1] Economiste, il a reçu le prix Nobel d'économie en 1998, pour ses travaux sur la famine, sur la théorie du développement humain, sur l'économie du bien-être, sur les mécanismes fondamentaux de la pauvreté, et sur le libéralisme politique.

En particulier, les banques ont pu développer d'autres métiers, par exemple les métiers de l'assurance, réalisant ainsi des économies de gamme permettant de rentabiliser leur réseau. Deuxièmement, elles ont développé des activités de marché lucratives au sein de leurs banques de financement et d'investissement (BFI).

Troisièmement, les mouvements de fusions et acquisitions au sein de l'industrie bancaire, légitimés par la recherche d'économies d'échelle, ont complexifié les structures organisationnelles, et corrélativement ont abouti à standardiser les processus décisionnels en matière de crédit. Le résultat de ce dernier mouvement est que le modèle bancaire, initialement relationnel, est devenu plus transactionnel, accordant moins de poids à l'ancienneté de la relation entre la banque et son client, et en revanche un poids croissant à la situation financière du débiteur à la date de la demande, situation appréciée essentiellement sur base de critères quantitatifs (qu'on pense ici aux modèles de « *credit scoring* »). Le résultat de cette mutation du modèle bancaire est que les banques sont aujourd'hui moins adaptées au financement des PME et des agents économiques les plus fragiles et qu'en revanche elles ont des incitations fortes à développer des activités de BFI très lucratives.

Comment esquisser le profil d'un système bancaire qui se fixerait comme objectif premier de maximiser la « *capacité* » de financement des acteurs économiques au sein des territoires ? Nous plaidons ici pour une régulation qui favoriserait des banques de taille modeste, des banques mutualistes et des banques développant un modèle relationnel accordant un poids essentiel à la pérennité de la relation avec le client.

- Des banques de taille modeste présentent deux avantages. Elles sont susceptibles de faire faillite, ce qui suffira à ce que leurs actionnaires et dirigeants soient mesurés dans leur prise de risque. Une taille modeste limite en effet « *l'aléa moral* » connu sous le nom de « *too big to fail effect* ». Elles ont aussi dans leur clientèle une part plus importante de PME, ce qui est en phase avec notre objectif de maximisation des « *capacités* » de financement des firmes les plus fragiles.
- Des banques mutualistes non soumises à la pression des marchés financiers, elles ont la possibilité de mettre en œuvre une stratégie de long terme, alors que des marchés court-termistes exigent souvent des banques cotées une rentabilité sur fonds propres que ne saurait assurer l'activité de prêt aux PME. Propriétés des sociétaires, les banques mutualistes visent un objectif sociétal plus large que la seule maximisation de la valeur actionnariale qui caractérise les banques à statut de SA.
- Des banques relationnelles présentent deux avantages. D'une part, en accordant un poids essentiel à la relation construite avec le client, avec ses effets positifs en termes de connaissance du débiteur, de sa stratégie, de son projet, de ses qualités –toutes choses que des systèmes automatisés de « *credit scoring* » ne peuvent considérer à leur juste valeur-, les banques relationnelles sont connues pour être les mieux profilées pour accompagner les acteurs les plus fragiles des territoires, artisans, PME, entrepreneurs individuels, collectivités, dans leur développement. D'autre part, en visant le développement d'une relation gagnant-gagnant avec leurs clients, ces banques les aident à surmonter les situations de stress financier, fréquentes en période de basse conjoncture.

« Oui, la finance peut être éthique. »

En conclusion, oui la finance peut être éthique. La régulation de la sphère financière peut limiter une expansion déraisonnable et la contraindre à viser un objectif de justice sociale plus exigeant que le seul objectif de stabilité financière. En particulier, nous avons esquissé le contour d'un modèle bancaire qui viserait la maximisation des « *capacités* » de financements des acteurs des territoires. Au-delà de cette problématique complexe de la régulation du système financier, reste posée la question des comportements individuels. Le fardeau de la dette publique que nous laissons aux générations futures peut être vu comme l'accumulation des créances nettes que chacun croit devoir détenir sur la société et le pays. Renverser la perspective et passer d'une société de créanciers à une société de débiteurs où chacun se demanderait ce qu'il peut apporter au collectif est le challenge à relever : le programme éducatif d'une génération. ■

Principales publications récentes de Frédéric Lobez

"Too big to fail : de la nécessaire articulation entre gouvernance et régulation bancaire", Revue d'Economie Financière, décembre 2010.
"Le contenu informatif de la structure du pool bancaire", en collaboration avec C.Godlewski, J.-C.Statnik et Y.Ziane, Management et Avenir, 2011.
"The Information content of trade credit", with N.Aktas, E.de Bodt and J.-C.Statnik, Journal of Banking and Finance, 2012, Forthcoming.

Territoire, finance et solidarité

Par Amélie Artis, chercheuse ESEAC - Sciences Po Grenoble

Amélie Artis revient sur la notion de « finance solidaire », ses origines, ses caractéristiques, ses impacts.
Elle s'interroge également sur son lien avec la dynamique des territoires.

Face à la pression de la mondialisation, on assiste à des fortes différentiations territoriales, sources d'innovation et de dynamisme économique. En effet, le territoire est « une construction sociale » se positionnant comme un acteur central du développement local (Pecqueur, 2000). Cette construction prend racines dans des « matrices territoriales » (Itçaina et Palard, 2007).

Dans cette construction d'un modèle de développement territorial, la question du financement devint une question légitime : quelles sont les ressources financières endogènes et exogènes au territoire ? Comment les associer pour son développement ?

Historiquement, les banquiers avaient un rôle de proximité, au service des besoins de financement des entreprises locales qu'ils accompagnaient et dans lesquelles ils investissaient (Ansart & Monvoisin, 2012). Mais plusieurs processus et transformations du secteur bancaire et financier (désintermédiation, décloisonnement, concurrence, etc.) les ont détachés de leurs racines territoriales. Centralisées et concentrées dans des banques toujours plus grandes, évaluées par des techniciens financiers loin des problématiques territoriales, les demandes de crédit locales ont eu de plus en plus de mal à obtenir des réponses positives. Conjointement, des épargnants s'interrogent sur l'utilité de leur épargne, et aspirent à développer un autre modèle de financement plus territorialisé et plus solidaire. La recherche de corrections s'opère par plusieurs voies : la mobilisation d'une épargne de proximité, la mise en place de circuits courts entre emprunteurs et épargnants, la création de fonds de caution mutuelle, l'accompagnement des porteurs de projets… De nombreuses initiatives de la finance solidaire sont portées par les acteurs locaux et relayées au niveau régional ou national.

La finance solidaire se caractérise par un système de relations sociales de financement qui réunifie des relations monétaires et de lien social dans un ensemble cohérent. (Artis, 2012). A la différence d'une relation de financement classique, elle n'est pas une simple relation d'échange marchand anonyme et incertaine. Elle instaure un système complexe de relations financières et de formes de socialisation, qui s'exprime par des relations de confiance, des relations d'accompagnement et des relations financières.
Elle se matérialise par la création conjointe de nouveaux outils d'épargne ou d'investissement solidaires, mais aussi de nouvelles structures associatives et coopératives de financement (en France, l'Adie, la NEF, la Caisse Solidaire Nord Pas de Calais, des plateformes de financement…), et la mise en place de nouveaux critères d'évaluation (Guérin I. Lapenu C. Doligez F. 2009).

Parmi les formes organisationnelles, quatre configurations coexistent :
- des circuits directs entre les épargnants et les emprunteurs tels que les clubs d'investisseurs solidaires ;
- des sociétés financières solidaires proposant un circuit court (une seule intermédiation) entre les épargnants et les emprunteurs (Garrigue, La Nef, Autonomie & Solidarité, etc.) ;
- des structures associatives intermédiaires entre des emprunteurs et des bailleurs de fonds ;
- des sociétés de garantie solidaire (France Active Garantie).

De la finance alternative des années soixante dix à la finance solidaire aujourd'hui, il s'agit de construire des liens de financement plus solidaires au moins à trois niveaux. *Primo*, il s'agit de construire des liens financiers plus relationnels, loin de la seule logique anonyme marchande, afin de comprendre les besoins du territoire ; *secundo*, la finance solidaire mobilise des critères de sélection des projets reposant sur des indicateurs financiers et extra financiers en fonction de l'organisation productive ou à l'activité porteuse d'utilité sociale ; *tertio* la solidarité s'exprime par le partage des risques dans la relation épargnent-emprunteur.

« La finance solidaire se caractérise par un système de relations sociales de financement qui réunifie des relations monétaires et de lien social dans un ensemble cohérent. »

Face aux difficultés d'accès aux financements bancaires, la finance solidaire a pour objectif de faciliter l'accès aux financements par la mise en place de solidarités financières (caution mutuelle, prêts d'honneur, capital risque solidaire…).
Ce système de financement solidaire s'appuie sur des acteurs locaux avec deux modèles de création différents : soit une création « bottom up » à partir de la mobilisation des acteurs locaux (sociétés financières, clubs locaux, etc), soit une implantation « top down » par la reproduction localisée d'une forme organisationnelle existante (antennes, plateformes de financement, etc.).

La finance solidaire repose sur l'association de différentes parties prenantes (associations, banques coopératives et lucratives, entreprises, collectivités territoriales) qui participent à la gouvernance, à l'activité et au financement des organisations sur les territoires. Dès lors, la finance solidaire résulte de la confrontation de logiques d'action différentes, parfois complémentaires : logique communautaire, logique professionnelle, logique commerciale et logique territoriale (Artis, 2007).

La compréhension du rôle de la finance solidaire au sein des territoires nécessite de replacer les liens financiers dans un contexte de mutations socio-économiques, où les inégalités sociales et territoriales se sont accrues. L'émergence et les pratiques des organismes de la finance solidaire montrent que la finance solidaire n'est pas une réalité homogène et uniforme et qu'elle est le résultat d'une construction partagée par les acteurs. Face à la mondialisation, la finance solidaire apporte une réponse locale et collective qui permet de réduire l'anonymat et l'incertitude. En effet, à travers la mobilisation des identités locales et de l'ancrage territorial des acteurs, la finance solidaire réduit la distance, l'incertitude et l'asymétrie d'information entre l'emprunteur et le financeur.
Il est pourtant difficile de mesurer précisément les impacts de la finance solidaire car le financement est un facteur qui permet un projet d'entreprise de naître, mais il n'est pas le seul. Malheureusement, la mise en lumière des externalités positives émanant de la démarche collective et participative initiée par la finance solidaire souffre de lacunes méthodologiques. Il est toujours possible de mesurer des performances économiques comme le taux de remboursement, les montants engagés, l'effet levier du financement, ou le nombre d'emplois créés. Ainsi, les expériences de la finance solidaire sur plusieurs territoires ont démontré qu'il était possible de financer des projets à priori risqués avec des taux de remboursement satisfaisants et elles rendent compte d'une dynamique locale à la source de création de richesses et d'innovations organisationnelles, et d'effets d'entraînements.
La question de la reproductibilité des expériences territorialisées de la finance solidaire oblige à s'interroger sur l'identification d'éléments, de logiques ou de relations qu'il serait possible de transposer dans un autre lieu.
Plusieurs exemples mettent en avant la capacité de la proximité organisée encastrée dans une proximité géographique à produire du sens

dans l'action collective. Pourtant il ne faut pas négliger d'autres valeurs mises en exergue dans la finance solidaire telles que la transparence, la démocratie participative ou l'action. C'est cet ensemble d'attributs mobilisés en même temps pour un projet collectif qui permet de former une configuration territoriale pertinente pour permettre à des organismes de la finance solidaire de s'implanter et de réussir localement. Dans ce sens le territoire est producteur d'un capital territorial, d'une gouvernance territoriale et d'une action territoriale. Les processus de territorialisation ont ainsi la capacité à donner du sens à l'action collective en mobilisant soit les proximités géographique et organisée, soit les réseaux et l'inter connectivité des acteurs dans un processus de fragmentation des échanges.

« La finance solidaire repose sur l'association de différentes parties prenantes qui participent à la gouvernance, à l'activité et au financement des organisations sur les territoires. »

Cependant face à cette analyse optimiste du territoire, comme produit d'un ensemble de valeurs permettant de construire un capital « socio territorial » ayant des qualités vertueuses pour l'ensemble des membres du territoire, la faiblesse, en volume de fonds engagés et en réputation de la finance solidaire dans laquelle la logique territoriale est dominante, oblige à nuancer les propos et à énoncer les limites de la territorialisation de la finance solidaire.
En effet, la finance solidaire est plus représentée dans des territoires déjà bien dotés (Glémain et al., 2010) et elle peine à s'exprimer et à se développer dans les territoires les plus faibles, par manque d'épargne et d'alliances territoriales.

Face aux inégalités des rapports sociaux et la volonté de la finance solidaire de les modifier, la réalité est différente : la finance solidaire ne fait que déplacer les frontières, les marges, réintégrant les plus proches de la ligne. Par ailleurs, la territorialisation de l'action renforce les dérives possibles vers un repli sur soi, entre soi ou affinitaire, car « *réinscrire les individus dans le lien social, à partir du territoire, ne suffit pas à « faire société », au regard des stratégies d'évitement et de recherche de l'entre soi qui se développent aujourd'hui, aboutissant à la constitution d'un espace mosaïque fragmenté et socialement polarisé, y compris à l'échelle de l'alvéole* » (Jaillet, 2007, p 54). ■

Vient de paraître

La finance solidaire : analyse socio-économique d'un système de financement, éditions Houdiard, 2012

Autres références

Ansart S. et Monvoisin V. (2012), Le métier du banquier et le risque : La dénaturation des fonctions de financement du système bancaire, *Cahiers d'Économie Politique*, mai, n°62, à paraître.

Glémain P., Bioteau E. et Artis A. (2010), « Finances solidaires et territoires : analyses en Bretagne et Pays de la Loire », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°2, pp. 213-233.

Guérin I. Lapenu C. Doligez F. (eds) (2009), « La microfinance est-elle socialement responsable ? », *Revue Tiers Monde*, Numéro spécial, n°197, Janvier-Mars

Artis A. (2007) « *La « finance solidaire territorialisée » : une réponse de proximité en faveur de la construction d'un territoire de référence dans un processus de mondialisation* », Cahier du Ceren, n° 19, p 20- 40, http://www.escdijon.com/download/fr/ceren cahiers_19/4_artis.pdf

Itçaina X., Palard J., « Culture, territoire, systèmes productifs », dans X. Itçaina, J. Palard, S. Ségas (dir.), Régimes territoriaux et développement économique, Rennes, PU Rennes, 2007, p. 11-24

Jaillet MC. (2007), "Contre le territoire, la "bonne distance", in les Entretiens de la Cité des Territoires "Territoires, territorialité, territorialisation, et après ?", Grenoble, 7-8 juin 2007, p 48-54

Pecqueur B. (2002), Le développement local, Syros, Paris

La pluralité monétaire dans la transition social-écologique

Par Wojtek Kalinowski, sociologue et historien de l'Institut Veblen

Dans ces aspects les plus intimes de la finance, la monnaie ne saurait être oubliée de l'équation. En effet, elle n'est pas seulement un « véhicule » de la valeur économique de chaque chose, elle n'est pas « neutre ». Son pouvoir est colossal, ainsi le manque de monnaie ou son abondance peut déstructurer des Etats et des Empires. La question que nous pose Wojteck Kalinowski, sociologue et historien de l'Institut Veblen, est la suivante : comment par les monnaies complémentaires créer les conditions de la transition social-écologique ?

Il sera difficile de relever les défis sociaux et environnementaux qui nous attendent sans réformer nos institutions financières et monétaires. Un système fondé sur les principes de la pluralité et de la complémentarité des monnaies serait plus résilient aux tempêtes spéculatives et plus à même de soutenir le développement endogène de l'économie locale.

Qui est l'Institut Veblen ?

Cercle de réflexion et d'animation indépendant et à but non lucratif. Sa mission est de formuler des propositions de réforme visant à transformer en profondeur l'économie.
Plus d'informations sur **www.vebleninstitute.org**

On parle beaucoup des crises financières et des dettes de nos jours, mais pas assez du rôle de la monnaie dans l'économie. Même la crise de l'euro peine à ouvrir de nouvelles perspectives ; ceux qui critiquent la monnaie unique plaident pour telle ou telle politique monétaire, ou bien proposent le retour aux monnaies nationales, remplaçant ainsi un monopole monétaire par un autre. Ce qui manque dans le débat, à quelques exceptions près[1], c'est l'idée de la *pluralité monétaire*, autrement dit la coexistence de plusieurs monnaies circulant sur le territoire, par exemple une monnaie locale valable à l'échelle d'une ville, une monnaie nationale à l'échelle de l'Etat et une monnaie européenne à l'échelle de l'Union.

Admettons, c'est une idée qui peut surprendre. La plupart des économistes l'ignorent ou la considèrent comme une pathologie ; la monnaie est pour eux un simple outil de coordination, un intermédiaire neutre qui nous dispense du troc mais qui n'intervient ni dans les motivations des agents économiques, ni dans la nature des transactions. En revanche, la pluralité monétaire suscite un intérêt croissant parmi les acteurs du développement territorial, dans le secteur social et auprès des élus locaux.

De nombreux projets émergent actuellement dans ce domaine, en France comme ailleurs. Ils prennent des formes variées – monnaies locales ou régionales, monnaies-temps, systèmes d'échange locaux, monnaies d'entreprise, ou encore monnaies fiscales. Ces monnaies « pas comme les autres », dites « complémentaires » car destinées à compléter et non à remplacer la monnaie dominante, peuvent circuler de main en main ou bien sous forme d'écriture sur comptes, être émises par des acteurs publics ou privés, se convertir en monnaie nationale ou circuler à l'intérieur d'un circuit fermé. Elles visent tantôt à renforcer l'économie locale, tantôt à orienter la consommation vers les biens durables, tantôt à construire des réseaux d'entraide, tantôt à offrir un surplus de pouvoir d'achat aux populations en difficultés ; le plus souvent, il s'agit d'un mélange de plusieurs objectifs à la fois. La diversité est trop grande pour être présentée exhaustivement ici; demandons-nous simplement d'où vient cette vague d'innovations monétaires et quel peut être sa contribution à la transition vers une économie plus soutenable.

La monoculture monétaire

Nous sommes habitués à penser l'équation « un pays égal une monnaie » comme l'état naturel des choses. En réalité, son origine est plutôt

[1] Bruno Théret montre ainsi comment, tout en préservant l'euro, un Etat comme la Grèce pourrait mettre en circulation une monnaie publique parallèle, émise par le Trésor public et garantie par les recettes fiscales. Voir « Pour un fédéralisme monétaire européen. Comment passer de la monnaie unique à la monnaie commune », note de l'Institut Veblen (septembre 2012).

récente ; l'histoire jalonne de monnaies locales circulant en parallèle de la monnaie principale. L'affirmation du monopole monétaire accompagne et facilite l'expansion du capitalisme industriel, lorsque tout s'accroît, s'accumule, se centralise : les quantités d'énergie et de matière utilisées pour réaliser les investissements, les volumes des capitaux nécessaires pour les financer, la taille des entreprises et des banques.
De cette histoire, nous avons hérité une monnaie créée essentiellement par les banques privées[2], commandée par des intérêts financiers censés être les mieux à même d'allouer les fonds au reste de l'économie. On s'aperçoit de plus en plus qu'au lieu de servir l'économie productive, la finance moderne, forte de son quasi-monopole monétaire, la met à son propre service, lui extorquant une part toujours plus grande de la richesse.

« Pour soutenir l'économie d'un territoire, il faut bien que la monnaie y circule, pour accumuler la richesse il faut qu'elle s'en aille là où les gestionnaires des actifs et les professionnels du crédit lui promettent un rendement maximal. »

Surtout, nos défis sont aujourd'hui en partie d'un autre ordre qu'à l'époque de l'industrialisation. Le capitalisme postindustriel sépare les populations et les territoires bien plus qu'il ne les intègre, nous obligeant à repenser la cohésion sociale et à chercher de nouvelles recettes du développement territorial endogène.
La fin du plein-emploi et la polarisation du marché du travail posent de problèmes sociaux inédits, dont la solution pointe vers une société moins enfermée dans la division du travail, autrement dit une vie active avec moins d'heures de travail et plus d'activités « annexes » mais utiles socialement. Le vieillissement des populations met sous pression nos systèmes de solidarité et freine durablement le moteur de la croissance. Le changement climatique rend nécessaire une transition vers une société durable qui ne peut pas se résumer à une question de technologies propres, mais qui implique une transformation en profondeur de nos modes de vie.
Face à ces problèmes, une monnaie dominée par les intérêts financiers se révèle triplement dysfonctionnelle.

Premièrement, tout système qui pousse trop loin la monoculture finit par s'effondrer. La monnaie bancaire est « efficace » sur le court terme mais peu résiliente, foncièrement pro-cyclique, semant autour d'elle le crédit facile et gonflant les bulles spéculatives, coupant brusquement le robinet lorsque la bulle éclate, laissant l'économie plonger dans la récession, partant ailleurs à la recherche de nouvelles bulles… « Le risque d'une prédominance de la spéculation tend à grandir à mesure que l'organisation des marchés financiers progresse », prévenait Keynes en 1936 déjà. Depuis, à chaque nouvelle crise on déplore le comportement irresponsable de la finance, sans voir que c'est le couplage des intérêts financiers et du quasi-monopole bancaire sur la création monétaire qui lui fait jouer ce rôle déstabilisateur.

Deuxièmement, le système financier et monétaire nous empêche de canaliser les ressources là où il faut, vers des activités utiles pour la société et la planète. Nous avons urgemment besoin d'investissements « verts » dans l'adaptation du tissu productif, dans la préservation des écosystèmes, dans les villes durables, etc. Les économistes qui se sont penchés sur la question[3] font appel aux investissements publics, expliquant que ces projets ne sont pas assez rentables pour les investisseurs privés. Or, les Etats sont asphyxiés financièrement, s'écroulent sous le poids de la dette, s'étant eux-mêmes interdits d'emprunter directement auprès des banques centrales. Faut-il alors renoncer à investir dans la protection de la biosphère au motif qu'elle n'est pas rentable ?

Troisièmement, la monnaie-crédit des banques est aveugle au lien entre économie et communauté. L'abandon des catégories et territoires perdants, visible jusque dans

[2] Rappelons que la monnaie émise par les banques centrales ne représente qu'une petite fraction de la masse monétaire ; l'essentiel de celle-ci (environ 90%) est créée par les banques privées lorsqu'elles octroient des prêts aux ménages, aux entreprises et aux Etats.

3 : Comme Tim Jackson dans *Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable*, De Boeck, avril 2010.

l'exclusion bancaire dans certains pays, ne lui pose pas le moindre problème. Or, « l'économie est un tissu de dettes qui ne se résume pas à des dettes marchandes contractuelles », elle est aussi un tissu de dettes sociales qui lient l'individu aux différents groupes d'appartenance, de la famille jusqu'à la communauté politique. Qu'ils soient publics ou associatifs, les promoteurs des monnaies complémentaires portent à leur façon la révolte contre une économie purement marchande, « désenchâssée » des besoins sociaux.

Les monnaies au service territoires

Une réponse structurelle à ces défis pourrait consister en une architecture financière « polycentrique » et à plusieurs niveaux : parallèlement à une régulation nettement plus stricte des activités bancaires et financières classiques, il convient de renforcer le pôle financier public et le rendre capable d'investir dans les projets que la finance privée n'estime pas rentable, mais il est tout aussi important de multiplier les pôles financiers régionaux et locaux, relevant des alliances de la société civile et des collectivités territoriales.

Il faudrait même aller plus loin en permettant à ces pôles financiers locaux d'émettre leurs propres monnaies complémentaires. Car une monnaie unique sert à la fois à régler les échanges (moyen de paiement), à mesurer la valeur de ce qui est échangé (unité de compte) et à stocker la richesse (réserve de valeur).

Et la cohabitation de ces trois fonctions n'a rien d'évident, surtout dans une dans une économie financiarisée où il ne s'agit pas tant de stocker que d'*accumuler* la richesse. Pour soutenir l'économie d'un territoire donné il faut bien que la monnaie y circule, pour accumuler la richesse il faut qu'elle s'en aille là où les gestionnaires des actifs et les professionnels du crédit lui promettent un rendement maximal. Une façon de sortir du dilemme serait de se doter des moyens de paiement parallèles, utilisés uniquement pour soutenir les échanges locaux, capables non seulement de canaliser l'épargne mais aussi de créer de la monnaie. En un sens, ce ne serait que de donner un moyen supplémentaire aux efforts déjà déployés – finance solidaire, microcrédit, crédit mutuel, prêts à taux bonifiés… – pour assigner à l'argent des objectifs sociaux et écologiques que la finance classique ne remplit pas ou mal. A partir du moment où une fraction de l'épargne et des crédits alimentaient les circuits locaux indépendants des acteurs financiers classiques, la politique monétaire répondrait mieux à la demande locale. Une telle architecture serait plus résiliente aux tempêtes spéculatives mondiales et plus à même de soutenir le développement endogènes des territoires, un des thèmes majeurs de la transition social-écologique.
L'idée des « territoires-acteurs[4] », c'est la simple idée que les territoires, quelque soit leur périmètre, doivent s'assumer comme des acteurs à part entière des mutations économiques et sociales qui les façonnent, au lieu de subir passivement les chocs venus de l'extérieur, provoqués par la mondialisation ou les bouleversements à l'échelle de l'Europe.

La pluralité permettrait en outre de tenter des constructions monétaires alternatives, par exemple en abolissant le taux d'intérêt ou en introduisant des principes démocratiques au sein des échanges. Une monnaie complémentaire permet de définir une sphère de pouvoir d'achat particulière, la limitant aux produits locaux ou biologiques, ou équitables. Elle peut comptabiliser la consommation d'énergie et récompenser les consommateurs responsables, réunir un réseau d'entreprises qui s'octroient du crédit entre elles-mêmes plutôt qu'à la banque, etc.

Quelques exemples concrets

Par exemple, une collectivité territoriale peut mettre en circulation une monnaie complémentaire sur son propre territoire, comme l'a fait la ville de Toulouse (SOL Violette) récemment et comme l'entend faire prochainement la ville de Nantes. Une façon de procéder est de lier la prestation d'un certain service à l'exigence de le payer en monnaie locale. Ainsi, la ville de Gand en Belgique a mis à la disposition des habitants du quartier Rabot un certain nombre de jardins familiaux ; les jardins sont loués à 150 « Torekes » par an, et les usagers doivent les gagner en participant aux activités menées par la maison de quartiers ou les ONG actives localement. Ici, la nécessité de s'acquitter du loyer annuel assure une demande constante de monnaie locale, mais la circulation de celle-ci déborde sur d'autres activités : les Torekes gagnés peuvent également être utilisés pour acheter des produits agricoles de proximité, les ampoules à basse consommation, les tickets de transports ou encore des places au cinéma local.
Des démarches similaires sont souvent initiées par les acteurs associatifs, mais les autorités publiques peuvent aller plus loin en imposant une contribution en monnaie locale à l'ensemble des habitants, tout en permettant à ceux qui ne souhaitent pas s'impliquer personnellement de se procurer la monnaie locale sur le marché privé – là encore,

[4] Pierre Calame, *Essai sur l'Oeconomie*, Editions Charles Léopold Mayer, 2009

« Oeconomie et territoire, deux retours aux sources pour nous projeter dans le 21e siècle », Lettre n° 42 de Sol et Civilisation, 2009

une telle construction offrirait des possibilités supplémentaires aux populations pauvres d'améliorer leur pouvoir d'achat local. Pourquoi ne pas laisser régler une fraction de l'impôt en monnaie-temps, par exemple ?

De façon plus radicale encore, une collectivité ou un Etat membre d'une fédération ou zone monétaire plus grande peut mettre en circulation une monnaie parallèle « fiscale », comme l'ont fait certaines provinces argentines pour baisser radicalement leur coût de refinancement et aider l'économie locale dans le contexte d'une récession.

Après tout, la valeur d'une monnaie repose sur le fait qu'elle est acceptée pour payer les impôts, et les recettes fiscales locales, régionales ou nationales offrent la base la plus sûre pour fonder l'émission d'une monnaie publique complémentaire.

Les monnaie-énergies montrent de leur côté comment une monnaie complémentaire peut servir de réserve de valeur tout en facilitant la transition énergétique. Ainsi, lorsque la société autrichienne Waldviertel s'est lancée dans la production d'énergie solaire à l'échelle locale, elle a financé l'investissement non par crédit bancaire mais par souscription, levant plus d'un million d'euros par l'émission des bons auprès des futurs utilisateurs. Un bon « Waldviertel » acquit pour 200 euros donne accès à 30 euros d'électricité par an pendant dix ans plus un « bon de bienvenue » de 30. Les bons peuvent également être utilisés pour d'autres produits de la société[5].

Dans cet exemple, la valeur des bons est libellée en euro, mais dans d'autres modèles (par exemple le Kiwah développé par la fondation néerlandaise QOIN), l'unité de compte est physique et non monétaire. L'acheteur acquiert le droit à consommer un certain nombre de Kilowattheures d'électricité par an, se mettant ainsi à l'abri des éventuelles fluctuations du prix. La valeur de ces outils est de financer de façon décentralisée l'émergence des systèmes de production locaux.
Dans le domaine de l'environnement, la fondation QOIN a expérimenté des cartes de fidélité « Green for Green », qui récompensent certains comportements écologiques (recyclage, etc.) ; les points ainsi gagnés donnent accès aux services collectifs et à d'autres produits écologiques.
Dans le secteur social, les banques de temps proposent un système d'échange où l'unité de compte est une heure de travail. Au Canada, la coopérative « Accorderie » a ainsi mis en place une vaste palette de services échangés entre près de 2000 utilisateurs, chacun doté d'un « compte-temps » où sont enregistrés les services reçus et rendus.

Typiquement, ces services concernent les travaux d'entretien, de jardinage, déménagement et transport ou encore la santé et l'esthétique. Les échanges entre les membres obéissent à un strict principe d'égalité : une heure est égale à une heure, quelque soit la prestation fournie.[6] Du côté des entreprises, les *miles* et les cartes de fidélité montrent qu'il est techniquement facile de mettre en place des monnaies complémentaires à grande échelle. Mais du point de vue des défis qui nous attendent, il bien plus intéressant de chercher les solutions pour préserver le tissu local des PME, les grandes malaimées de la monnaie-crédit bancaire. La monnaie suisse WIR est l'exemple type d'une création monétaire gérée par les entreprises elles-mêmes, entièrement en dehors du système bancaire traditionnel. Créée en 1934, elle est utilisée actuellement par environ 60 000 PME dans tous les secteurs de l'économie, et son contra-cyclique a été démontré : confrontées au resserrement du crédit et à la crise de liquidité, les PME suisses augmentent leurs transactions en WIR ; lorsque la conjoncture s'améliore, elles reviennent au franc suisse[7].

Participation et confiance

Dans un contexte où les pouvoirs monétaires et la pensée économique dominante restent hostiles à l'idée même de la pluralité, les projets de ce type sont forcément fragiles.
Mais la méfiance des institutions n'est pas la seule raison pour laquelle nombre d'entre eux échouent. La réussite ne se joue pas tant sur le plan technique, elle dépend bien plus de la participation active des acteurs : une monnaie imposée « par le haut » risque tout simplement de ne pas circuler.
Les expériences les plus abouties, comme Palmas au Brésil ou Chiemgauer en Bavière, montrent que pour produire les effets économiques et sociaux escomptés, la monnaie doit véhiculer et s'appuyer sur le sentiment d'appartenance au territoire, qu'il s'agisse d'un quartier, d'un ville ou d'une région. Le point décisif, c'est savoir instaurer la confiance dans la nouvelle monnaie : aux yeux de la population, une monnaie parallèle doit être aussi légitime que la monnaie dominante. ■

5 : New Economics Foundation, « Energising Money : an introduction to energy currencies and accounting », Juin 2012

6: Marie Fare, *« Monnaies sociales et solidarités nouvelles, le cas de l'Accorderie »*, note de l'Institut Veblen, septembre 2012

7 : Wojtek Kalinowski, « Pluralité monétaire et stabilité économique : l'expérience suisse », note de l'Institut Veblen, octobre 2011

UNIGRAINS : un rôle d'accompagnateur et de soutien au développement des entreprises agroalimentaires françaises

Par Jean- François Laurain, Directeur Général Exécutif d'Unigrains

Unigrains fait partie de ces structures créées par les agriculteurs céréaliers pour accompagner le développement des entreprises agroalimentaires françaises, nous avons souhaité vous proposer de mieux la connaître par la voix de son Directeur Général Exécutif, Jean-François Laurain.

L'ENGAGEMENT D'UNIGRAINS : UNE RÉALITÉ LIÉE À UNE HISTOIRE DE PRÈS DE 50 ANNÉES

Unigrains a été créé durant les 30 glorieuses afin de participer à la reconstruction et la modernisation du monde agricole français. Sa première mission fut de gérer le « Fonds Export », structure assurant la recherche de débouchés à l'exportation pour les céréaliers. Puis en 1967, Unigrains assure la promotion de l'utilisation des céréales en alimentation animale grâce au « Fonds de Garantie de l'élevage ». Afin de participer à la structuration des filières animales, le « Fonds de Solidarité des Céréaliculteurs et des Eleveurs » est créé en 1972, confiant ainsi à Unigrains le rôle d'une société financière de développement pour toutes les filières du monde de l'élevage et des céréales, en intervenant directement dans les entreprises de transformation.

Dès le début des années 90, une évolution importante marque la mission d'Unigrains, à savoir l'élargissement de ses champs d'intervention à l'ensemble du secteur agroalimentaire, et non plus à la seule filière céréalière.
Puis dans les années 2000, on assiste à une autre étape majeure dans l'histoire du groupe, se caractérisant par le changement profond des relations entre l'Etat français et les céréaliers, engendrant la suppression des taxes parafiscales qui permettaient de financer les actions d'Unigrains. Dès lors, ses modes d'intervention en sont substantiellement modifiées puisque Unigrains est désormais une société indépendante, investissant sur fonds propres et détenu majoritairement par la profession céréalière.
A partir de 2004, afin d'être présent sur les opérations de transmission, Unigrains lance les Fonds Céréa, gérés par Céréa Gestion, ouverts à des investisseurs institutionnels de premier plan (compagnies d'assurances, banques…) et à des entreprises.
En 2007, Unigrains crée Messis Finance et affirme ainsi sa présence sur les métiers du conseil en financement et sur le marché des fusions acquisitions, pour ses clients.

UNIGRAINS AUJOURD'HUI : UN PARTENAIRE FINANCIER SPÉCIALISTE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE L'AGRO-INDUSTRIE

Unigrains est un acteur majeur du capital investissement, qui intervient en fonds propres, en minoritaire, auprès de plus de 180 entreprises. Actionnaire stable et actif, il accompagne les entreprises dans leur développement, leurs acquisitions ou leur transmission. Grâce à ses filiales Céréa Gestion et Messis Finances, Unigrains a pu encore élargir son champs d'intervention à l'ensemble des opérations de haut de bilan.

Au-delà du statut d'établissement financier, Unigrains dispose d'une Direction des Etudes Economiques qui réalise de nombreux rapports s'appuyant aussi bien sur des données macroéconomiques que sur des entretiens et analyses, identifiant ainsi les caractéristiques et besoins de ses partenaires. Cette expertise sectorielle, qui complète celle des investisseurs d'Unigrains, est un véritable atout mis à la disposition des acteurs de l'agroalimentaire, permettant de renforcer la relation entretenue avec les dirigeants.

« La mission d'Unigrains est donc d'apporter aux entreprises agroalimentaires une surface financière suffisante leur permettant d'entreprendre des rapprochements et des alliances, de s'internationaliser, créer et entretenir des marques, et améliorer leur logistique. »

• Par ses interventions et conseils stratégiques, Unigrains contribue à la compétitivité et au développement des entreprises agroalimentaires. C'est un partenaire qui s'inscrit dans la durée, pour construire des filières qui valorisent les débouchés des agriculteurs. Par sa capacité à intervenir à tous les niveaux des différentes filières et à encourager les projets innovants ou tournés vers les marchés internationaux, Unigrains vient soutenir une industrie agroalimentaire dynamique et performante.

La mission d'Unigrains est donc d'apporter aux entreprises agroalimentaires une surface financière suffisante leur permettant d'entreprendre des rapprochements et des alliances, de s'internationaliser, créer et entretenir des marques, et améliorer leur logistique.

En effet, l'industrie agroalimentaire française reste aujourd'hui constituée d'une majorité de PME. Elle doit donc poursuivre son effort de concentration et d'alliances stratégiques pour maintenir sa compétitivité internationale. C'est un élément qui devient fondamental à mesure que la mondialisation des échanges exige des entreprises une capacité d'organisation et de structuration suffisante pour pouvoir affronter les demandes de la grande distribution et s'implanter à l'international. Unigrains apporte deux services essentiels aux dirigeants : des fonds propres pour assurer leur croissance interne ou externe, et un accompagnement stratégique.

C'est ainsi que l'intervention d'Unigrains favorise l'émergence de leaders au niveau national :

• Renforcement du leader français de la volaille après un accompagnement de plus de 30 ans au capital d'une entreprise familiale ;

• Accompagnement de la structure capitalistique du leader français de la « filière lapin » ;

• Accompagnement du développement d'un acteur majeur du secteur semences ;

• Emergence d'un leader français dans la distribution de fruits et légumes frais depuis l'accompagnement historique (1999-2006) par le Fonds de Structuration des Fruits et Légumes ;

• Structuration financière et accompagnement capitalistique du rapprochement entre deux entreprises complémentaires de secteur de la boulangerie industrielle afin d'en faire un leader capable, demain, avec ses actionnaires, de devenir européen ;

• Accompagnement financier d'un acteur régional majeur dans le domaine du lait et de la fabrication de fromages de spécialités.

Unigrains est aussi un partenaire recherché pour accompagner les leaders dans leur développement à l'étranger :

• Accompagnement financier d'un leader français dans son développement à l'international, notamment sur le marché US des compotes à marque;

• Accompagnement financier d'une PME pour en faire un acteur national (croissance externe) puis d'une expansion à l'international (acquisition en Grande-Bretagne). Emergence d'un leader sur les desserts-entremets à marque distributeur ;

• Accompagnement financier au capital de la société managériale majoritaire, leader français de la logistique du froid, dans son développement en Europe (Espagne, Italie, Benelux).

Plusieurs opérations montrent le rôle actif d'Unigrains dans l'accompagnement de groupes dans leur positionnement mondial :

• Accompagnement du développement international du leader français coopératif des semences potagères et grandes cultures ;

• Accompagnement du développement international (Europe de l'Est historiquement, puis Brésil, Afrique, et Asie) du groupe coopératif n°2 européen en sucre ;

• Accompagnement de l'entreprise familiale, leader mondial de la génétique « canard » et « porc » dans son développement international ;

• Accompagnement du groupe familial dans le développement international (Europe de l'Est) de ses activités en malterie ;

• Accompagnement du groupe leader dans le petit équipement (pétrins) pour les boulangeries industrielles dans son développement mondial ;

• Accompagnement du développement de la PME familiale, n°5 mondiale de gélatine, en Amérique du Nord en 2006 (usine au Canada).

Unigrains sait aussi identifier et investir dans des projets innovants :

• En capital risque dans une société de distribution de capsules recyclables de café, à base d'amidon de maïs ;

• En participant au financement de la fabrication d'un pilote industriel sur les biocarburants de seconde génération.

Un accompagnement toujours plus affirmé dans le développement des entreprises agroalimentaires

Unigrains poursuit sa politique d'investissements sélective, dans une perspective de long terme, afin de faciliter la création de pôles structurants dans un esprit de conquête des marchés, et de maintien des centres de décisions en France.

Porteur d'une vision prospective sur les grandes mutations des secteurs de l'agroalimentaire, et sur la façon d'aborder ces bouleversements, il met à la disposition des dirigeants d'entreprises une expertise forte et reconnue sur les secteurs. Unigrains n'envisage pas de se substituer aux chefs d'entreprise, mais propose de les accompagner en leur apportant une vision globale et spécifique.

La première priorité est donc d'accompagner davantage les entreprises à l'international, la seconde priorité est d'aider à renforcer la capacité d'innovation des entreprises du secteur. Ce sont en effet les deux éléments clés permettant non seulement d'accroître les débouchés pour l'amont, mais aussi d'apporter un relais de croissance pour toutes les filières. ■

« Finances et territoires »
21èmes Assises de Sol et Civilisation
4 octobre 2012

Discours d'accueil, Anne-Claire Vial,
présidente de Sol et Civilisation

Alors que le capitalisme financier montre ses limites et que nous recherchons de nouveaux leviers de croissance pour notre économie, remettre la finance au cœur de l'économie réelle et des projets des hommes représente à la fois un enjeu et un défi.
Nos 21èmes Assises, à travers d'exemples et de témoignages ont cherché à montrer que la finance, sous de multiples formes, parfois originales - privées, publiques-privées ou publiques - peut être au service des projets de territoire.

L'ensemble des contributions et des actes vidéos sont disponibles sur notre site Internet www.soletcivilisation.fr
Vous pouvez y accéder en suivant également le flash code grâce à vos téléphones portables.

web

Ouverture,
Hervé Juvin, ***président d'EuroGroup Institute***

« Une nouvelle mondialisation s'annonce »

Celle de l'homme hors-sol, de la mobilité, de l'identité transfrontalière voire mondiale. Cette évolution ne se réalise pas sans susciter des réactions. Les sociétés recomposent leurs liens et leurs attachements non plus autour d'une appartenance à un territoire, mais à une identité. Le lien au territoire est un lien de plus en plus fondé sur l'appropriation et la privatisation. Cela va à l'encontre des approches de certaines sociétés dites « traditionnelles ».

« Le rôle de la finance dans la déterritorialisation »

La finance permet de passer outre le territoire, d'acquérir des terres, de « vider la population d'un territoire », d'accéder à des richesses du sous-sol et à des ressources naturelles rares, tels que l'eau et l'énergie notamment en Amérique du Sud.

« **Nous devons nous interroger sur les moyens de réorienter la finance,** c'est-à-dire lui imposer des limites. Nous allons vite retrouver qu'il n'est pas de vie humaine sans lien, sans identité, et sans enracinement. Que la finance redevienne nationale, c'est tout simplement le moyen pour que du sol ou de la terre réduits à un actif mondialisé et financier, nous en revenions au territoire. »

Parutions récentes d'Hervé Juvin

Rapport à la Déléguée interministérielle au développement durable :
« *Financer des sociétés résilientes, des territoires robustes* », 2012

« *Le renversement du monde, politique de la crise* », Editions Gallimard, 2010

Trois tables rondes …
EN DIRECT DES TERRITOIRES

« L'épargne Solidaire au service des entreprises, l'exemple d'IéS en Midi Pyrénées »

Initiatives pour une Economie Solidaire (IéS) est une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) de capital risque solidaire en Midi Pyrénées, depuis 1998. Elle repose sur trois piliers : la collecte de l'épargne auprès de citoyens et de personnes morales, la lutte contre le chômage et l'exclusion, en soutenant la création et le développement d'entreprises à caractère solidaire, l'implication des citoyens et leur participation à l'économie locale, la sensibilisation à l'économie solidaire.
Depuis sa création, IéS a collecté plus de 935 000 euros auprès de 682 coopérateurs et a investi plus de 700 000 euros dans 54 entreprises et a contribué à la création ou au maintien de plus de 470 emplois *(chiffres de décembre 2011)*.

Plus d'informations sur *www.ies.coop*

Avec
Bruno Fieux, *président d'Initiatives pour une économie Solidaire (IéS)*
Dominique Garnier, *gérant de Pays d'Olmes Bâtiment SARL*

Retrouvez l'intégralité des tables rondes en format vidéo sur www.soletcivilisation.fr

web

« Conjuguer les financements pour le développement local, le projet Géotexia en Bretagne »

« Géotexia, l'affaire d'un territoire » : excédents de lisier pour les éleveurs de la CUMA Mené Energie, déchets et coproduits à traiter pour les industries agroalimentaires et la collectivité, des problèmes environnementaux gérés par une même unité de traitement de la matière première organique.
Cette table ronde a souligné les aspects financements de ce projet en précisant que l'essentiel a été apporté par les ressources locales et régionales. Les acteurs du territoire ont ainsi su trouver les leviers financiers au cœur même des territoires pour en libérer les « énergies propres ».

Plus d'informations sur *www.geotexia.com*

Avec
Dominique Rocaboy, *président de Géotexia*
Jérôme Guiard, *directeur des marchés et des offres au Crédit Agricole des Côtes d'Armor*

« Financer des projets de développement à l'échelle d'un grand territoire »

Électricité de France (EDF) vient d'ouvrir en Nord Aveyron une antenne territoriale dédiée au développement local avec une double ambition : la montée en compétences du tissu de sous-traitance et le financement de projets de développement à l'échelle d'un grand bassin.
Pour le financement des projets, est retenue une double lecture par un comité local composé d'élus, d'industriels locaux, de la DATAR, et par un comité national composé d'EDF et d'experts. Lorsque la double lecture est positive, un financement public-privé est accordé.

Plus d'informations sur
www.unerivereunterritoiredeveloppement.fr

Avec
Jean-Yves Bechler, *commissaire à l'aménagement du Massif Central,*
Pascal Guittard, *directeur de l'Agence régionale du développement des territoires d'Auvergne,*
Alain Picasso, *directeur de l'agence territoriale EDF « Une rivière, un territoire, développement »*

Grand témoin
Mercedes Bresso, *première vice-présidente du Comité des régions de l'Union Européenne*

« On a besoin de re-territorialiser notre réflexion et notre action. »

« Le choix de l'Europe pour éviter un appauvrissement de l'économie. »

Retrouvez l'intégralité des tables rondes en format vidéo sur le site Internet :

www.soletcivilisation.fr

web

Retour sur le colloque « Quelle gouvernance pour mieux anticiper les mutations territoriales ? »

Le 6 septembre dernier, s'est tenu à Fougères (Ille-et-Vilaine) un colloque organisé conjointement par Sol et Civilisation, le Pays et la Maison Familiale Rurale (MFR) de Fougères.
Une journée pour aborder le thème de la gestion des emplois et des compétences en milieu rural.
Une synthèse sera prochainement disponible sur le site Internet www.soletcivilisation.fr

Le colloque « Quelle gouvernance pour mieux anticiper les mutations territoriales ? » s'est déroulé avec succès à Fougères.

Près de 200 personnes ont répondu présent à cette journée riche en informations et en retour d'expériences.

L'animation de la journée a été assurée par Truong-Giang Pham, chargé de mission Sol et Civilisation

Ce colloque a abordé la question de l'emploi et de l'importance de l'implication et de l'organisation des acteurs des territoires.
En effet, les territoires faisant face à de nouvelles dynamiques économiques et sociales, il est important pour les acteurs de s'organiser et anticiper l'avenir pour piloter leur développement et s'adapter aux besoins de la population.
Des élus, acteurs territoriaux, universitaires ont ainsi mis en commun leurs expériences et leurs connaissances pour tenter de déterminer des moyens de mobilisation et d'action. Tous se sont appuyés sur des projets de territoires comme celui de Figeac, de Mulhouse et du Mené.
Alain Even, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Bretagne a introduit la thématique en présentant les évolutions observées sur les territoires bretons.
Alessandro Pacciani et Daniela Toccaceli, respectivement professeur et chercheuse à l'Université de Florence (Italie) ont ensuite présenté l'expérience italienne des districts ruraux et alimentaires de qualité.

Quelques similitudes en termes de structurations des territoires français et italiens ont pu ainsi être souligné.

Du diagnostic à la prospective, quels outils pour mobiliser autour des enjeux de territoire ?

Cette table ronde a réuni des acteurs territoriaux et des chercheurs autour de cette question qui se pose lorsque les acteurs cherchent à anticiper afin de répondre aux nouveaux enjeux.

L'animation de la table ronde a été assurée par Francis Morin, chargé de mission du ministère de l'Agriculture et co-pilote du Réseau Rural Français.

Il semble que la recherche avance sur les outils de prospective et cet échange a permis de créer des liens entre ces deux univers.

Des témoignages d'acteurs ont été apportés par Stéphanie Rouquette (Association Mode d'Emplois, Pays de Figeac), Olivier Rey (Pays de Couserans) de Dominique Huard (Maison de l'emploi de Mulhouse) autour de la gestion des ressources humaines au niveau territorial. Ces retours d'expériences ont permis de souligner l'importance de sécuriser des parcours professionnels, et pas uniquement des parcours d'emplois. ■

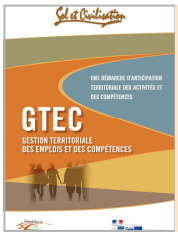

Cet ouvrage sur la GTEC est consultable et téléchargeable sur le site

www.territoireetemplois.fr

NOUVEAUTÉ EN LIGNE : la collection des Lettres de Sol et Civilisation désormais téléchargeable

Consultez les Lettres parues depuis 1996
sur www.soletcivilisation.fr, rubrique « Approfondir »

web

Cahier 4
« Une société en mutation, avec ou sans les agriculteurs ? »

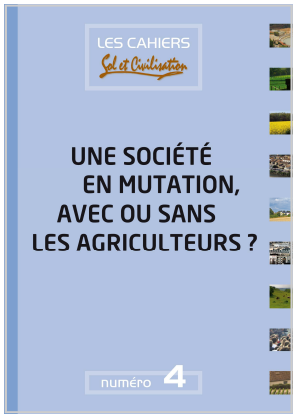

L'agriculture apparaît aujourd'hui au cœur de la plupart de nos débats de société : sécurité alimentaire, qualité de l'alimentation, gestion de l'environnement, mutations énergétiques, préservation des ressources naturelles dans nos territoires. Peut-on penser une société sans agriculteurs ? Divers auteurs éclairent cette question.

Pour plus d'informations et commander l'ouvrage, contactez nous :
mail : contact@soletcivilisation.fr
Tél.: 01 44 31 16 61
Prix : 15 euros (+ frais de port)

Sol et Civilisation
5, rue Joseph et Marie Hackin – 75116 PARIS
Tél. 33 (0)1 44 31 16 61
Fax 33 (0)1 44 31 16 74
E-mail : contact@soletcivilisation.fr
www.soletcivilisation.fr

Directeur de publication : Anne-Claire VIAL
Rédacteur en chef : Guillaume DHÉRISSARD
Coordinateur : Truong-Giang PHAM
Maquette : Karine VOLCLAIR
Crédits photo : Fotolia, Passion Céréales, DR

Cette Lettre de Sol et Civilisation est tirée à 4 500 exemplaires Imprimerie L'ARTÉSIENNE – 62802 LIÉVIN